



# REGLEMENT DU JEU DES COMMERCANTS - AVRIL 2022

## ARTICLE 1 :

L'Association des Commerçants de la ville d'Arpajon "Arpajon Ville Commerçante", dont le Siège Social est au 100 grande rue – 91290 ARPAJON, organise un jeu concours du 1er au 15 Avril 2022.

Ce jeu propose aux enfants de remplir un carnet de dessins et de jeux, puis de remplir un bulletin de jeu situé à la fin du carnet afin de remporter des chocolats suite à un tirage au sort.

## ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert à tous les enfants jusqu'à 12 ans, scolarisés ou non dans les écoles d'Arpajon. Le jeu débutera le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 15 Avril 2022 à 19 heures.



## ARTICLE 3 :

Pour participer au jeu, il suffit de remplir le bulletin de participation présent à la fin du carnet. Pour être valable, le bulletin doit mentionner, sans surcharge ni rature :

- Les nom et prénom(s) du participant
- Sa ville
- Son numéro de téléphone et/ou mail
- Le nom de son école

Le bulletin de jeu complété devra être déposé dans l'urne prévue à cet effet et placée sur le parvis de la Mairie.

Un tirage au sort sera organisé le 15 Avril à 19h parmi les bulletins déposés dans l'urne.

10 bulletins nominatifs seront tirés, et chacun permettra à la personne tirée au sort de gagner des chocolats. Les chocolats à gagner sont offerts par le Délice, située au 18 rue Gambetta.

#### ARTICLE 4 :

Le tirage au sort sera réalisé à partir de 19h par un membre de l'association des commerçants et sera filmé.

Les gagnants seront les participants dont les bulletins ont été tirés au sort et dont le nom paraîtra dans la vidéo publiée sur le facebook d'« Arpajon Ville Commerçante ».

Les gagnants seront contactés en parallèle par téléphone ou par mail dans un délai de 3 jours à la date de clôture du jeu.

Si les coordonnées communiquées par le gagnant sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, l'Association « Arpajon Ville Commerçante » ne saurait être tenue responsable.

Les prix sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne, et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

Les prix sont à venir retirés avant le 23 avril 2022 au soir auprès de la boutique « Le délice » situé 18 rue Gambetta.

#### ARTICLE 5 :

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. L'Association « Arpajon Ville Commerçante » tranchera en dernier ressort sur toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.

L'Association « Arpajon Ville Commerçante » ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure), ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions initialement prévues, celui ci était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les gagnants, autorisent l'Association « Arpajon Ville Commerçante » à utiliser à titre indicatif leur nom et prénom sans restriction ni réserve, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant est informé que les données le concernant et qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu.

Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et il peut demander par simple lettre envoyée à l'Association « Arpajon Ville Commerçante », à l'adresse visée à l'article 1, que ses coordonnées soient radiées de cette liste et/ou ne soient pas communiquées à des tiers.

L'Association « Arpajon Ville Commerçante » se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. A défaut d'accord amiable, les participants pourront saisir le Tribunal de Grande Instance d'Evry.

#### ARTICLE 6 :

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à :  
Arpajon Ville Commerçante – 100 Grande rue – 91290 ARPAJON

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.